

Décision DEC111619DR12
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université de Provence le 10 juillet 2009, portant création de l'unité mixte de recherche n° 6155 ;

Vu la décision n° DEC07A007DSI du 23/11/2007 nommant Bruno POUCKET directeur de l'unité de recherche n° UMR 6155 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 01/03/2011 ;

Considérant que Mme MARRA Catherine a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011.

Article 1

Mme (nom, prénom, grade) MARRA Catherine, AI

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 6155, à compter du 01/09/2011.

Mme MARRA Catherine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme MARRA Catherine est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/07/2011

Le directeur de l'unité

(Signature)

Bruno POU CET, directeur de l'UMR 6155

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES, Délégué Régional DR12

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire